



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II À L'OCCASION DU VII CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA FAMILLE

Lundi, 7 novembre 1983

Mesdames,

Messieurs,

1. À l'occasion de ce congrès international de la famille - le septième que vous organisez -, je suis heureux de vous recevoir et de vous encourager à poursuivre votre étude et votre action visant à promouvoir la famille. Comme chrétiens, citoyens et chefs de famille, venus de professions et de milieux divers, vous mettez ainsi en commun vos expériences, vos préoccupations, vos projets et - j'en suis convaincu aussi - vos certitudes.

Le thème abordé durant le présent congrès - Famille et société - vient continuer et compléter un ensemble de réflexions que vous avez déjà entreprises sur d'autres aspects, et il est lui-même fort vaste. Je vous laisse le soin de l'approfondir et d'en tirer des orientations précises pour l'action. Vous désirez, comme vous dites, améliorer votre engagement social et être ainsi en mesure d'aider un plus grand nombre de familles à éduquer leurs enfants, en commençant par chercher une amélioration personnelle, une connaissance plus objective de vos propres enfants et en prenant conscience de la nécessité de vous préoccuper aussi des enfants des autres.

2. Dans un tel domaine, la première chose est d'être bien convaincu *de la place originale et fondamentale de la famille*, dans la société comme dans l'Eglise. Il vous faut réécouter ensemble les paroles de l'Évangile, l'enseignement de l'Eglise, qui révèlent l'identité de la famille, ses ressources intérieures, l'importance de sa mission dans la cité des hommes et dans celle de Dieu (Ioannis Pauli PP. II *Familiaris Consortio*, 86). Mais je n'ai pas besoin de reprendre avec vous les principaux passages de mon exhortation apostolique sur les tâches de la famille chrétienne: vous les avez lus et médités. Vous êtes persuadés que "l'avenir de l'humanité passe par la famille", qu'il faut lui permettre de jouer le rôle qui lui revient. Mais il ne suffit pas d'exalter la famille et de

brandir ses droits: il faut regarder concrètement comment peuvent s'articuler les tâches de la famille et celles de la société. Notre brève rencontre me permet seulement d'évoquer ces problèmes. Je dirai simplement que, d'une part, la famille a une mission propre, au service de ses membres, elle a *des droits* et elle a donc besoin de l'aide de la société pour les exercer. Et d'autre part, elle a des *devoirs* envers la société, pour apporter sa collaboration au service de l'ensemble.

3. Oui, dans un sens, *la société est au service de la famille* qu'elle doit respecter et promouvoir, comme une "société jouissant d'un droit propre et primordial", sans se substituer à elle, sans empiéter sur ses responsabilités ni sur les initiatives des associations familiales. En ce domaine, plus encore qu'en d'autres, c'est la subsidiarité qui doit jouer.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples significatifs, ceux qui veulent fonder une famille ont le droit d'attendre de la société d'être placés dans des conditions morales, éducatives, sociales et économiques favorables. En particulier la valeur institutionnelle du mariage doit être soutenue par les pouvoirs publics.

La famille a droit à l'aide de la société pour la charge et la responsabilité que représentent la mise au monde et l'éducation des enfants, et en particulier les familles nombreuses ont droit à une aide appropriée.

Les orphelins et les enfants privés de l'assistance de leurs parents ou tuteurs doivent jouir d'une protection particulière de la part de la société; dans ce cas l'Etat doit faciliter, par sa législation, l'accueil de ces enfants par des familles aptes à le faire.

Pour ce qui est de l'éducation, les parents - qui demeurent les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants - ont le droit de les éduquer conformément à leurs convictions morales et religieuses, et donc de choisir librement les écoles ou autres moyens nécessaires à ce but.

Ils doivent recevoir de la société l'aide et l'assistance nécessaires, au moyen d'une juste répartition des subsides publics. L'éducation religieuse et morale, l'éducation sexuelle, doivent être toujours menées sous leur conduite attentive.

4. D'autre part, les familles ont le droit et *le devoir d'exercer leur fonction sociale dans la construction de la société*; c'est un service qui doit contribuer à la qualité des rapports sociaux, au climat éthique dont dépendent les mœurs de l'ensemble.

Déjà, par elle-même, la famille qui remplit bien sa mission à l'égard de ses membres est une école d'humanité, de fraternité, d'amour, de communion, qui prépare des citoyens capables d'exercer ce que j'appelle l'amour social, avec ce qu'il comporte nécessairement d'ouverture, d'esprit de coopération, de justice, de solidarité, de paix et aussi de courage de ses convictions.

Et puis il y a toute la collaboration entre parents et éducateurs, dans le cadre de l'école ou des organisations de loisirs, où les familles chrétiennes peuvent apporter une participation fructueuse.

Je pense encore à l'élaboration des politiques familiales, à tout ce qui va concerner le statut juridique et social des familles en général et l'entraide à apporter à celles qui sont défavorisées au plan matériel ou moral. Les familles et surtout les associations familiales ont là une contribution importante à apporter, dont vous êtes certainement très conscients.

Comment oublier par ailleurs l'influence que revêt de plus en plus l'usage des moyens de communication sociale - presse, prospectus, radio, télévision, cinéma - pour présenter, d'une façon qui favorise la dignité des mœurs, l'amour conjugal, sa préparation, l'institution du mariage, toutes les valeurs familiales? Il y a là, non seulement un rôle de vigilance sur ce qui, hélas, risque d'accentuer la crise de la famille, mais une contribution positive à apporter: les familles qui essaient de vivre l'idéal du mariage à la lumière de la foi chrétienne ont à en témoigner clairement dans les médias et même à agir pour que des articles ou des séquences en tiennent compte.

En définitive, il vous faut examiner lucidement les situations qui se présentent dans le contexte de la culture d'aujourd'hui, avec ce qu'elles ont de déficient ou de périlleux, et aussi les chances ou les pierres d'attente. Ainsi vous serez en mesure d'entrer dans un dialogue vrai avec ceux qui contribuent à modeler les mœurs, d'exercer votre part de responsabilité, de proposer des remèdes adéquats, réalistes et efficaces, et surtout de témoigner sans cesse d'une vision chrétienne de la famille que notre société a grand besoin de connaître et d'apprécier. L'exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* parlait d'évangéliser les cultures; la famille est plus que jamais une réalité à évangéliser.

Voilà une œuvre merveilleuse à poursuivre dans l'intérêt de la famille et de la société tout entière, dans l'intérêt de l'Eglise qui compte sur les familles à tant de titres. Ce service, pour être efficace, suppose une ouverture et une recherche de coopération avec ceux qui s'en préoccupent dans les différents mouvements et associations d'Eglise et dans la société.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de vous encourager sur ce point. En priant l'Esprit Saint de vous donner sa lumière et sa force, je vous bénis de grand cœur ainsi que vos familles.

© Copyright 1983 - Libreria Editrice Vaticana